

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

**Date de convocation : 22 juin 2023**

**François NEBOUT empêché**

**MEMBRES PRESENTS :**

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,  
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,  
Frédéric CROS À Sabrina BURON,  
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

**MEMBRES ABSENTS :**

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

**N° 2023-081- Modification des règlements intérieurs : restaurants scolaires et accueil de loisirs périscolaires matin et soir en école maternelle et élémentaire**

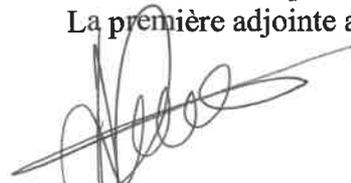
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu code général de la fonction publique,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité et 1 opposition – M. JACQUILLARD-** approuve de modifier les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires matin et soir en école maternelle et élémentaire et de la restauration scolaire sur les points mentionnés ci-dessous :

- l'application d'un tarif forfaitaire de 20 € le mercredi à 12 h suite à des retards répétés des familles,
- la suppression du 1/4 h gratuit le soir suite à un contrôle de la CAF,
- l'impossibilité de payer en espèce auprès de la Trésorerie et la modification de leur adresse.

**Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.**

Pour le maire empêché  
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET